

Date de convocation : 05/06/2018

Date d'affichage : 05/06/2018

## **REUNION DU 11 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le onze juin 2018 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A.HENOCQUE PH.BARBE M.CAILLEUX N.BIGOT M.DEVAUCHELLE  
D.MALLET C.DEVILLERS E.CRUSEL JJ.DOUZENEL E.BLONDIN F.GALAND

Etaient absents :

C.DAMIS donne pouvoir à E.CRUSEL

MH TIRE donne pouvoir à D.MALLET

Secrétaire de Séance : Nora BIGOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 avril 2018 à l'unanimité.

### **1/ DEMEURE D'HAUTEBUT**

Monsieur le maire explique qu'il a rencontré Maître SIGWALD ainsi que son associée Maître BUTEL notaires à ST VALERY SUR SOMME concernant l'évaluation de la Demeure.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu, elle est estimée à 280 000€.

Mr DEVILLERS explique qu'il a rencontré Mr DE RADT il aurait un projet pour 2019. Il doit prendre contact avec la mairie.

Mr BOURDELET intervient et précise que la problématique reste la même, les extensions sont impossibles.

Mr BARBE tient à préciser qu'il reste sur sa position de vendre la demeure.

Mr le Maire fait lecture du courrier de Monsieur ANDREANI, cependant, son projet n'est pas réalisable.

Mlle CRUSEL précise qu'elle trouve la mise à prix faible par rapport à la situation.

Mr le Maire propose de recontacter Mr et Mme FARJALLAH et Mme ROGNON, les particuliers intéressés par la Demeure, les propositions devront être déposées pour le 15 juillet.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en vente chez le notaire à 280 000€ net vendeur.**

## **2/ CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Le Conservatoire du Littoral est sollicité pour l'acquisition de quatre parcelles sur la commune, cadastrées section H119, 120, 324 et 423, d'une superficie totale de 102 036 m<sup>2</sup>.

Le Conservatoire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant l'acquisition de ces parcelles.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.**

## **3/ HUTTE LIRETTES**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr BARBE. Mr BARBE fait lecture du courrier de Monsieur BOUCHARD.

Celui-ci explique qu'une partie de la hutte se trouve sur sa propriété, il propose un accord amiable, à savoir, un écrit stipulant une autorisation de talutage accordée par la commune, Monsieur BOUCHARD en contrepartie s'engage à ne pas attenter de procédure à l'encontre de la commune.

## **4/ ACTIONS DE CHASSE**

Mr BARBE explique qu'il a reçu une demande de Monsieur SERGEANT qui prend son action de chasse depuis plusieurs années, il souhaite reprendre une action cette année pour 350€.

**Les actions de chasse n'ayant pas été reconduites, la demande de Monsieur SERGEANT est rejetée par le Conseil Municipal.**

## **5/ STATIONNEMENT GRANDE RUE**

Monsieur le Maire revient sur le stationnement grande rue qui pose problème. Il conviendrait de mettre une ligne jaune avec interdiction de stationnement sur 15 ou 20 mètres.

Monsieur le Maire explique également qu'il faut intervenir aux abords de l'école pour faire ralentir les véhicules.

**Après débat, il est décidé de voir pour des panneaux limitation à 30km/h.**

## **6/ PROJET ECOLE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr BLONDIN.

Il explique que Mme MASSON a soumis un projet de cirque pour l'année prochaine, il n'y aurait ni voyage ni spectacle de fin d'année.

L'installation pourrait se faire sur le terrain à côté du cimetière, et non pas au stade.

Le Conseil Municipal est favorable au projet et demande quelle sera la participation de la coopérative scolaire avant de décider d'un montant de subvention exceptionnelle.

#### **7/ PROJET FERMETURE TRESORERIE AULT ET TRANSFERT DU RECOUVREMENT DE L'IMPOT DE FRIVILLE VERS ABBEVILLE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été informé le 24 mai dernier de la fermeture de la trésorerie d'Ault et du transfert du recouvrement de l'impôt de Friville vers Abbeville au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Considérant l'absence de concertation avec les communes concernées par cette mesure, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose fermement au projet de fermeture de la trésorerie d'Ault et le transfert du recouvrement de l'impôt de Friville vers Abbeville au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **8/ REMBOURSEMENT FRAIS MULLER ERIC**

Mr CAILLEUX explique que Monsieur MULLER Eric a repris le bar dernièrement, des travaux sont en cours, Monsieur Muller a avancé l'achat de matériel du bar, la commune ne pouvant effectuer d'achat sur le site internet cdiscount.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 1 486.15€ à Monsieur MULLER Eric. Il est précisé que la commune reste propriétaire du matériel.**

#### **9/ DIVERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion d'information sur la fibre optique jeudi 14 juin de 16h à 21h à St Quentin Lamotte.

Monsieur le Maire explique que des compteurs LINKY ont été installés sur la commune, les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de la commune d'Eu concernant le SMUR, comme tous les ans, la commune de Woignarue ne donne pas suite.

Le voisinage de la maison qui a brûlée rue de St Valéry à Onival va faire une pétition, la maison est devenue dangereuse. La commune prendra un arrêté de péril.

Monsieur le Maire explique qu'il a été une nouvelle fois interpellé pour le ramassage du bus le midi par des habitants d'Hautebut, il rappelle que le ramassage du midi a été supprimé suite aux nouveaux rythmes scolaires sur 4 jours respectant la pause méridienne de 12h à 13h30. **Le Conseil Municipal décide de ne pas revenir sur sa décision.**

Mr CAILLEUX prend la parole concernant le camping, il a rencontré Mr FOLLAIN chargé de l'urbanisme réglementaire à la CCVS et Mme BOQUET de la DDTM, concernant l'aménagement d'une aire de camping-cars et le placement de mobil-homes.

Si l'aire de camping-cars peut aboutir, le placement de mobil-homes est dans l'immédiat impossible, la commune étant régie par le R.N.U, Règlement National d'Urbanisme.

Il reste à obtenir l'autorisation de restructuration du camping.

Mme MALLET prend la parole à son tour et fait part au Conseil Municipal de la réception de la lettre de Monsieur DEFACQUE Frédéric. A la demande de Monsieur DEFACQUE, elle fait lecture du courrier.

Il a été signalé le laisser aller dans l'entretien du cimetière et des caniveaux, il est répondu que l'entretien est en cours, Mr BARBE précise qu'il faut prendre en considération le fait que les communes ne peuvent plus utiliser de désherbant, sauf les cimetières. Mr DEPOILLY Olivier est en arrêt maladie depuis plus de six mois, Monsieur LEJEUNE Dany effectue actuellement son remplacement, mais que la commune a dû faire face à des imprévus (tracteur en panne).

Mme BIGOT pose la question de la distribution des colis ou battus, à chaque distribution, lors des absences, les élus doivent y retourner plusieurs fois et les colis ou les gâteaux battus reviennent en mairie.

Mme BIGOT souhaite savoir si la distribution à domicile continue ou s'il ne faut pas faire une permanence en mairie. Après réflexion, les élus décident d'arrêter la distribution des battus et de le mettre dans le colis de fin d'année à la place. La distribution à domicile est maintenue.

Aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 21h30.